

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 mai 2014 à 09 heures

### SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai à 09 heures, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 20/05/2014

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC Isle Double Landais</b>				Monsieur COURSEAUX	X	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	X	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD	X	Monsieur TABONE	
<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur DELAVIE	X	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
Monsieur GENDREAU	X	Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
<b>CDC du Canton de Fronsac</b>				Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur EMAUZY	X
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	X	Madame EYHERAMONNO	X	<b>CDC du Sud Libournais</b>			
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX	X	Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	Ex	Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur DAVID	X	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		<b>CDC du Canton de Saint Savin</b>			
Monsieur BERTHOME	X	Monsieur RIMBAUD	X	Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET	X	Madame ROUEDE	X	Monsieur BOULAN	X	Madame DUMAS	
Madame GANTCH	X	Madame KRIER		Monsieur HAPPERET	X	Monsieur BLAIN	X
Monsieur ABANADES	X	Monsieur AUDINET		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur SAINQUANTIN	X
Monsieur RESENDE	X	Monsieur MESPLEDE	X	Monsieur RENARD	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	Ex	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE		Madame CONTE-JAUBERT		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Monsieur FOULHOUX		Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
<b>CDC du Cubzaguais</b>				Madame PELISSON	Ex	Monsieur MATHA	
Monsieur GUINAUDIE	X	Madame RICHET		Monsieur LORIAUD	X	Monsieur LAE	
Madame MONSEUR	X	Monsieur JEANNEU		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL		Monsieur BRUN					

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC du Canton de Bourg</b>				<b>CDC de l'Estuaire</b>			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	X
Monsieur BLANC	X	Madame LUCET		Monsieur BAILAN	X	Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE		Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX	X	Monsieur NOEL	X
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY		Monsieur BERNARD	X	Madame VERIT	

Invités excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde  
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde  
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne  
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)  
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fonsac)  
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)

**En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014, 47 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20140528-2014-020-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2014  
Date de réception préfecture : 04/06/2014

**DELIBERATION N° 2014 - 020**

**Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents au SMICVAL du Libournais Haute Gironde**

**Rapporteur : Monsieur MAROIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-10,

Vu les statuts du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, notamment l'article 9,

Vu le règlement intérieur du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, notamment l'article 19,

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre de Vice-Présidents.

Considérant que ce nombre ne peut être inférieur à 4 et ne peut être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, soit :  $52 \times 20 \% = 11$ .

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre supérieur au 20 % sans excéder les 30 % de l'effectif total ( $52 \times 30 \% = 16$ ), ni le maximum de 15.

Considérant que le nombre de Vice-Présidents devra donc être compris en 4 au minimum et 15 au maximum.

**Entendu le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (47 délégués présents, sur 52 délégués en exercice), le Conseil Syndical décide :**

**Article 1 :**

De créer treize postes de Vice-Présidents.

**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article final :**

Le Président et le Directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS**  
**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 28 mai 2014**

**Le Président,**  
**AJAIN MAROIS**  
33910  
05 57 55 39 79  
SMICVAL Libournais Haute Gironde

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20140528-2014-020-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2014  
Date de réception préfecture : 04/06/2014

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20140528-2014-020-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2014  
Date de réception préfecture : 04/06/2014